

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAR'CLEAN

Version: 2

Date de révision: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Nom de la préparation: CAR'CLEAN
1. 1. 2. UFI: K1K0-S0JA-Q000-2RJY
1. 1. 3. N° code du produit: MT210 - 910xxx

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Pour plus de renseignements, consulter la fiche technique.

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SELD
6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet
F-69360 Saint Symphorien d'Ozon
France
Tél: +33 (0)4 37 25 16 16
Courriel: contact@mecatech-performances.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: .
FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
Centre anti poison PARIS : 01 40 37 04 04
Centre anti poison LYON : 04 78 54 14 14
Centre anti poison MARSEILLE : 04 91 75 25 25

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. cut. 1B / SGH05 - H314 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

2. 2. 2. Mention de danger: Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

2. 3. Autres dangers: Le produit peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent provoquer des incendies par décharges électriques.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- Natriummetasilicaat pentahydraat
- N° CAS: 10213-79-3
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * STOT un. 3 - H335

- hydroxyde de sodium
- N° Id: 011-002-00-6 - N° CE: 215-185-5 - N° CAS: 1310-73-2
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH05 * Corr. cut. 1A - H314

Remarques: (Skin Corr. 1A; H314: C >= 5 - Skin Corr. 1B; H314: 2% <= C < 5% - Skin Irrit. 2; H315: 0,5% <= C < 2% - Eye Irrit. 2; H319: 0,5% <= C < 2%)

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 2

- 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène glycol; butylglycol
- N° CE: 203-905-0 - N° CAS: .111-76-2
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36-XXXX
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 98 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAR'CLEAN

Version: 2

Date de révision: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Professionnelle Court Terme) ppm = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 246

• 2-aminoéthanol; éthanolamine
- N° Id: 603-030-00-8 - N° CE: 205-483-3 - N° CAS: 141-43-5
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332
* SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
Remarques:(STOT SE 3; H335: C >= 5%)

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 3 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 7.5 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 6 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 15

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), poudre, eau pulvérisée.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Vu la présence de solvants organiques:
- Un incendie produira une épaisse fumée noire.
- L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAR'CLEAN

Version: 2

Date de révision: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|---|
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Vu la présence de solvants organiques: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants. |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Vu la présence de solvants organiques: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Observer les réglementations de la protection du travail. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage.
Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Conserver à des températures comprises entre 0°C et 40°C
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins. |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Aucune raisonnablement prévisible. |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAR'CLEAN

Version: 2

Date de révision: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
- hydroxyde de sodium :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 2
 - 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 98 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 246
 - 2-aminoéthanol; éthanolamine :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 3 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 7.5 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 6 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 15

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
8. 2. 2. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
8. 2. 3. Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
8. 2. 4. Protection des mains: Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en caoutchouc nitrile, gants en Néoprène, gants en latex.
8. 2. 5. Protection de la peau et du corps: Le personnel devrait porter des vêtements protecteurs.
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Données non disponibles.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique: liquide
9. 1. 2. Couleur: jaune
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: Données non disponibles.
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Inflammabilité: Données non disponibles.
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
9. 1. 8. Point d'éclair: pas de point d'éclair°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: Données non disponibles.
9. 1. 10. Température de décomposition: Données non disponibles.
9. 1. 11. PH: 7
9. 1. 12. Solubilité: Données non disponibles.
9. 1. 13. Hydrosolubilité: oui

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAR'CLEAN

Version: 2

Date de révision: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 14. Liposolubilité:	insoluble
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	insoluble
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Données non disponibles.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Données non disponibles.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Données non disponibles.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1.052
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Données non disponibles.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	21s (ISO 3mm)
9. 2. Autres informations:	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Non attendu
10. 4. Conditions à éviter:	Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:	
11. 1. 1. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 1. 2. Inhalation:	Données non disponibles.
11. 1. 3. Contact avec la peau:	Données non disponibles.
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
11. 1. 5. Ingestion:	Données non disponibles.
11. 2. Informations sur les autres dangers:	Données non disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Ne contient pas de substances connues pour être non-biodégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Données non disponibles.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAR'CLEAN

Version: 2

Date de révision: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|--|
| 12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: | Données non disponibles. |
| 12. 7. Autres effets néfastes: | Pas d'effets néfastes attendus. |
| 12. 8. Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: | 1824 |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 8 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: | 8 |
| 14. 3. 4. Code de restriction en tunnels: | E |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 8 |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 4. 3. Etiquette(s) IMDG: | 8 |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: | 8 |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Aucune précaution spéciale pour l'environnement n'est requise. |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Porter un appareil de protection des yeux/du visage |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |
| 14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- | | |
|--|---|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié.
European rules 2020/878 |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Non applicable. |

16. AUTRES INFORMATIONS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAR'CLEAN

Version: 2

Date de révision: 30/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H335 Peut irriter les voies respiratoires. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H332 Nocif par inhalation. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
16. 3. Restrictions:	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
16. 4. Historique:	
16. 4. 1. Date de la première édition:	2/06/2017
16. 4. 2. Date de la révision précédente:	30/06/2023
16. 4. 3. Date de révision:	30/06/2023
16. 4. 4. Version:	2
16. 5. Réalisé par:	SELD